L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
Jeudi (Matin,) 30 Septembre 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 30 SEPTEMBRE.

Dans la nuit de mardi à mercredi vers une heure du matin, le feu s'est manifesté on ne sait par quelle cause à bord du brick *Volant*, mouillé en face de la ville, de l'autre côté du fleuve; l'incendie a fait des progrès si rapides qu'on n'a eu que le temps de sauver le cable en fer et quelques cordages. Les flammes se sont communiquées au navire *Massassoit*, qui se trouvait auprès du *Volant*; il a eu tout un côté de brûlé, ainsi que le beaupré. Hier à midi, le feu n'était pas encore éteint à bord de ce dernier navire. Ni l'un ni l'autre n'avait de cargaison à bord; le premier était à vendre, et le second est condamné depuis longtemps. On a lieu de présumer que le feu a été mis avec intention, car on ne faisait pas de cuisine à bord du *Volant*.

—Une lettre en date de Philadelphie du 7 du courant, reçue ici, annonce que dès qu'ils eurent connu la nouvelle de la révolution de France, le général LALLEMAND et cinq négocians de New-York, desirant se rendre en France le plutôt possible et ne voulant même pas attendre le paquebot qui devait partir pour le Havre le 15, ont frété une goëlette et sont partis de suite.

—Un malheureux atteint de maladie, habitant l'autre côté du fleuve, s'étant traîné lundi jusque sous un arbre, vis-à-vis la Douane, y a expiré au bout de quelques heures. Chose étrange et vraiment horrible, le corps a resté étendu au même endroit jusqu'au lendemain à dix heures du matin! A qui faut-il reprocher un manque d'humanité aussi révoltant?

—L'importance des dernières nouvelles politiques et la longueur des matières que nous avons dû insérer dans nos colonnes, nous ont jusqu'ici empêché de répondre à un article du *Morning Courier & Enquirer* de New-York, dans lequel nous sommes assez maltraités; jamais le *Major Noah*, éditeur de cette gazette, n'a montré davantage, et plus mal à propos son humeur guerroyante. A quel sujet? c'est ce qu'il y a de plus singulier: le *Major*, qui est à New-York, veut savoir mieux que nous ce qui se passe à la Nelle-Orléans, où nous sommes. Nous croyions connaître la modestie du *Major*, mais il paraît que nous n'en avions qu'une faible idée.

On se rappelle peut-être que, cette année, nous fûmes les premiers, ou des premiers à annoncer "que la fièvre jaune s'était déclarée ici." C'est la malencontreuse feuille qui a donné cette nouvelle à New-York, qui a failli faire passer dans son sang la bile du *Major*-éditeur. A peine l'eût-il parcourue, qu'il saisit son arme actuelle, sa plume, et écrivit "qu'il tenait de *meilleure autorité*, (comprenez-bien, *la meilleure autorité, c'est-à-dire, la meilleure de toutes les autorités*; et c'était peut-être celle du *Major* lui-même!!) qu'il tenait de la meilleure autorité que la nouvelle donnée par l'ABEILLE de la Nelle-Orléans, était erronnée et sans fondement."— Cette assertion est assaisonnée de quelques phrases à l'usage du *Major*, où il prodigue les épithètes du plus souverain mépris, mais auxquelles nous ne répondrons pas, car (la main sur la conscience) le mépris de Noah ne peut nous atteindre; et il est trop loin de nous pour que...... Mais à quoi bon en parler!

Ce n'est pas, certes, aux habitans de cette ville qu'il nous faut chercher à prouver que ce que nous disions était vrai, et que le *Major* avait la berlue en le contredisant; l'événement l'a suffisamment confirmé, et depuis bien long-temps le prétentieux et incrédule éditeur du *Courier & Enquirer* en est persuadé. Donc, quel est le menteur? quel est celui qui veut en imposer au public? quel est l'ignorant qui croit sans examen toutes les sornettes qu'on lui débite? N'est-ce pas le *Major*-éditeur? Il nous semble que oui! Alors, que prouve tout le fatras d'épithètes dédaigneuses qu'il nous prodigue? Ne doivent-elles pas retomber sur son orgueilleuse morgue? Ne doivent-elles pas, en résultat, l'humilier bien plus que nous! Nous n'ajouterons qu'une réflexion; quand, comme le *Morning Courier* de New-York et son frère jumeau l'*Enquirer*, on a reçu tant et tant de démentis; quand, aussi souvent qu'eux, un journal s'est trouvé dans le cas d'avoir la preuve du contraire de ce qu'il avait dit, il nous semble qu'il devrait commencer à s'amender un peu, et à ne pas donner aussi souvent et aussi impudemment *son opinion* pour *les faits*.

Nous sommes cruellement désappointés, nous comptions sur quelque chose de nouveau, et les journaux reçus par le courrier sont d'une aridité désolante. Ainsi nous nous trouvons dans la nécessité de prier nos lecteurs de vouloir bien prendre patience jusqu'à la prochaine malle; peut-être son contenu sera-t-il plus intéressant.

En y réfléchissant, cette disette de nouvelles directes ne doit rien avoir qui nous surprenne; l'intérêt du commerce français a dû engager le gouvernement provisoire à mettre un embargo général sur la sortie de tous les navires nationaux et étrangers. En effet, les navires expédiés sous pavillon tricolore auraient couru grand risque de n'être pas respectés par les stationnaires des autres nations, soit en Europe soit dans les mers de notre continent. Mais un espoir nous reste; c'est que les courriers n'ont pas dû éprouver le même embarras, et conséquemment les arrivages d'Angleterre nous tiendront au cours des événemens.

— Une question assez intéressante, c'est de savoir de quel œil on envisagera dans les colonies françaises le changement de gouvernement de la métropole. On ne peut se dissimuler que tous les membres du ministère provisoire, et peut-être même le chef du pouvoir exécutif, sont ennemis du système colonial tel qu'il fut conçu par les premiers européens qui vinrent habiter l'Amérique. Discuter une pareille question, ce serait peut-être se perdre dans le vague. Néanmoins, nous croyons pouvoir émettre d'avance une opinion, c'est que les premiers changemens qu'on tentera d'opérer dans l'administration intérieure des colonies, rencontreront une opposition bien prononcée de la part des colons. Quant aux résultats, le temps les fera connaître.

C'est surtout en Amérique que l'influence salutaire du grand changement qui vient de s'opérer en France se fera sentir; enfin il existera, (oui, il *existera*, car, à la honte du monde civilisé, il n'y en a pas eu encore,) il existera une nation puissante et généreuse, qui embrassera ouvertement et franchement la cause des nouvelles républiques du sud de notre continent; elles peuvent compter désormais sur le cabinet des Tuileries comme sur un ami sincère de leurs institutions, un protecteur assuré de leurs droits trop long-temps et impitoyablement méconnus. Cette influence pestilentielle qui soufflait la discorde et la guerre civile au Mexique, dans la Colombie, dans les deux Pérou, dans la république Argentine, &c. &c. va disparaître, enfin, devant celle du grand et loyal peuple qui prodigua ses trésors et son sang pour nous aider à conquérir notre liberté. Les républiques américaines, quoiqu'on en dise, n'ont besoin ni d'hommes, ni d'armes, ni d'argent; il leur faut surtout [illegible] une protection assez puissante [illegible] machinations de l'aveugle [illegible] et chez elles, des conseillers assez sages et désintéressés pour savoir ramener les intérêts divergents qui se froissent, à un seul et même intérêt, l'intérêt bien entendu du pays: or, elles trouveront ces deux choses dans la France. La franchise et la loyauté ont de tout temps distingué la politique de ce peuple; désormais on la verra poursuivre un objet plus digne encore de l'admiration des hommes; l'intérêt de la liberté chez toutes les nations. Et, l'immortelle devise de George Canning, LIBERTÉ CIVILE ET RELIGIEUSE POUR TOUS LES PEUPLES, qui fut si vivement applaudie de l'auguste Manchester, sera adoptée par un gouvernement riche et fort, qui se compose des hommes les plus éclairés, les plus fermes, les plus persévérants, et, par leur conduite privée et publique, les plus estimables de l'Europe; ils développeront, ils élargiront les conceptions philantropiques du ministre anglais, et se dévoueront à leur application. Si on se rappelle les opinions émises à différentes époques par les membres de ce nouveau gouvernement, tout porte à croire que, après s'être occupés de leur propre pays, ils tourneront leur sollicitude sur la malheureuse Grèce, à demi consumée par l'anarchie, et sur les républiques américaines, en proie aux plus sanglantes dissentions intestines, traces auxquelles on reconnaît toujours le passage de l'influence du cabinet de St. James. Sans interpréter d'une manière défavorable les sentimens qui se sont manifestés ici et se manifesteront ailleurs à la réception des dernières nouvelles de France, nous dirons que ce n'est pas sans raison que les hommes libres de ce continent se sont réjouis des changemens survenus de l'autre côté de l'océan: l'Amérique en ressentira la première les bienfaits.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.—*Londres 13 juillet.*

L'article suivant d'un correspondant du *Morning Chronicle* de Londres, résidant à Paris, n'est pas exempt d'exagération, mais il fait connaître des faits intéressants. C'est une réponse à quelques assertions du *Journal du Commerce* de Paris, avec lequel il est en discussion:—

La nation française n'est pas assez hypocrite pour se croire royaliste. Le *Journal du Commerce* connaît fort bien les opinions des habitants de toutes les grandes villes manufacturières et commerciales de France. Il sait qu'à Calais, Dieppe, le Havre, Nantes, la Rochelle, Bordeaux, Bayonne, et par suite à Lyon, Strasbourg, Lille, Angers, et dans cent autres villes, également importantes, on se demande chaque jour: "Qu'ont fait les Bourbons pour la France, et que doit la France aux Bourbons!" De plus, le *Journal du Commerce* sait que dans plusieurs départemens les Bourbons sont si impopulaires que leur nom n'est jamais prononcé sans provoquer un souris de pitié ou un soupire. Je ne loue ni ne blame ce sentiment, je ne l'appelle ni justice ni ingratitude; je ne dis pas s'il est naturel ou monstrueux. J'énonce des faits que je connais, et que je défie le *Journal du Commerce* de contester. Que tout libéral veuille répondre franchement à cette question: "Que voulez-vous pour la France?" Sa réponse doit être et sera en effet, "Un gouvernement populaire."—Nous savons tous ce que cela signifie; cela veut dire non un gouvernement de roi, mais de peuple, comme celui des Etats-Unis d'Amérique.

Ce n'est pas une hypothèse, c'est un fait qu'on ne saurait nier, que les libéraux sont opposés à la dynastie régnante; et il y a des libéraux par millions. Le *Journal du Commerce* sait fort bien que dans toutes les sociétés publiques et privées,—dans chaque ville, village, hameau,—dans chaque famille en France, on se répète chaque mois, chaque semaine, chaque jour, et même à toute heure, cette question: "Les Bourbons peuvent-ils rester en France?" Le *Journal du Commerce* sait parfaitement bien que pas un libéral en France, en 1814, ne fut content du retour des Bourbons; que pas un seul n'en fut fâché quand, en 1815, ils abandonnèrent de nouveau le palais de leurs pères; et que pas un non plus ne cria du fond du cœur "Vive le roi!" lorsque Louis XVIII revint subséquemment escorté par des troupes étrangères, et gardé par une armée d'occupation.—Trouvé-je du mal à cela? est-ce que je me plains des libéraux?—Aucunement. Je ne loue ni ne blame, mais j'énonce des faits; et je poursuis en demandant au *Journal du Commerce*, s'il connaît un seul libéral qui voulût, demain, marcher la longueur du Palais-Royal pour empêcher le tranquille et sanglant détrônement des Bourbons; et cependant, en France, dans le chiffre de la population, les millions sont les libéraux, et les unités les royalistes. Je vais encore plus loin; et je demande si le but définitif des efforts et des sacrifices des libéraux n'a pas été, et n'est pas d'établir un gouvernement républicain en France? L'assertion du *Times* n'est pas une hypothèse odieuse. L'ancienne France, il y a environ 50 ans était royaliste, mais la nouvelle France, en 1830, ne l'est pas. L'ancienne France, en 1798, voulait, à tous risques et à tous prix, opérer un changement, et ne se souciait ni du sang versé ni de la ruine, pourvu que son but fût rempli. La France, en 1830, n'en est pas encore venue là; je l'admets, j'admets que les Français craignent une révolution violente, que les assignats n'auraient plus de popularité, et que Robespierre ne serait point toléré. Mais il y a eu des révolutions dans lesquelles le sang n'a pas coulé. Ce fut Dieu qui dit: "Que la lumière soit;" et la "lumière fut." Les millions d'hommes qui sont la puissance, l'autorité et la loi, ces millions d'hommes, en France, disent aujourd'hui, "Que la liberté civile et religieuse soit;" et je crois que je peux ajouter que "La liberté sera, et que le peuple choisira ses gouvernants." Les choses en viendront là. Le *Journal du Commerce* lui même travaille chaque jour avec zèle et talent au succès de cette cause, et c'est de l'hypocrisie que d'affecter de dire que la question est seulement une question d'hommes, qu'il ne s'agit que de M. Polignac et de M. Bourmont. C'est une question de principes. C'est une question que la France n'a pas cessé de discuter depuis 1815; et il n'y aura ni paix, ni prospérité, ni rien de permanent en France, jusqu'à ce qu'elle soit résolue.

Le *Journal du Commerce* n'est pas sincère en affectant de croire qu'il ne s'agit de rien autre chose que de décider si le prince de Polignac et le comte de Peyronnet seront ou ne seront pas ministres. Ce n'est pas cela du tout. On repousse ces hommes parce qu'ils soutiennent le système monarchique. Qu'on se le rappelle, le prince de Polignac rencontra de l'opposition dès l'instant même où il fut nommé. Ce ne pouvait être à cause de ses actes, ce n'était pas pour ce qu'il menaçait de faire. Mais la France trouva que le prince serait un obstacle sur son chemin, et qu'elle ne pourrait pas parcourir aussi rapidement qu'elle le désirait la carrière qu'elle s'était tracée. Que le *Journal du Commerce* y réfléchisse un instant, et qu'il ait la bonté de me dire "pourquoi M. de Martignac fut renvoyé?" Il répondra, que c'est parce que M. de Martignac ne put s'assurer une majorité dans la chambre; qu'on se rappelle, cependant, que ce ministre, qui n'était pas assez libéral pour convenir à la chambre, avait proposé des lois départementales et communales qui privaient le trône de la moitié de son autorité et de son influence; et aussi, que ces lois furent virtuellement rejetées par les chambres, parce qu'elles n'étaient pas assez libérales. La France était-elle satisfaite de l'état des affaires avant l'entrée de M. de Polignac au ministère? En aucune manière. Elle n'avait eu que quelques mois de repos, et elle venait d'obtenir l'émancipation de la presse, quand elle parvint à précipiter M. Martignac, espérant que la nomination de Lafayette en serait le résultat. Je peux m'avancer encore, et demander au *Journal du Commerce* "si les libéraux seraient satisfaits, dans le cas où les ministres actuels seraient renvoyés et des royalistes modérés, les plus modérés, nommés à leur place?"—Je puis répondre à cette question par une autre: "Seraient-ils contents de Royer-Collard, Vatismenil et Chateaubriand?" Non. "Seraient-ils contents de ces hommes dans un an, s'ils étaient nommés aujourd'hui?" Non. Des millions de Français espèrent et demandent plus qu'un changement d'hommes;—ils veulent un changement de système.

LONDRES, 31 juillet.

Des lettres de Milan, du 19, disent que l'armée autrichienne d'Italie reçoit des renforts considérables. Plusieurs régimens de cavalerie hongroise sont arrivés récemment, et des régimens d'infanterie sont en marche. L'état précaire des choses en France, a rendu nécessaire ce mouvement, comme mesure de précaution. La police est très active, et dès que quelques personnes se réunissent elles excitent aussitôt des soupçons, et on leur ordonne de se disperser.

FRANCE.

Extrait d'une lettre particulière écrite du Havre le 27 juillet.

"La nouvelle chambre des députés est dissoute. La liberté de la presse est suspendue et la censure rétablie, même pour les ouvrages ayant plus de vingt feuilles d'impression. La présente loi des élections est abolie et remplacée par une nouvelle qui maintient le double vote, mais restreint le droit électoral aux seuls propriétaires fonciers. Tous ces changemens ont été faits par ordonnances royales. D'autres ordonnances appellent au conseil d'état et à divers ses fonctions éminentes les hommes les plus détestés de la nation, tels que les Franchet, Delavau, Dudon, Vitrolles, &c. &c.

En un mot, c'est l'attaque la plus violente, la plus désespérée qu'on puisse s'imaginer sur toutes les institutions du pays. Il paraît que ce n'est qu'après bien des hésitations qu'on en est venu là, puisqu'on avait déjà convoqué les pairs pour le 3 août et qu'on préparait déjà les choses pour la séance royale qui avait été fixée pour ce jour là. On attribue partiellement ce changement subit et le parti qui en a été la suite à des dépêches du général Bourmont, qui portent le Trésor d'Alger à une somme encore plus élevée qu'on ne l'avait espéré et qui recommandent la vigueur.

Nous sommes et resterons tranquilles ici à cause de la nature de notre population, mais il faut voir ce qui en adviendra dans les grandes villes du royaume, et dans tous les districts manufacturiers, où les masses sont plus compactes et plus homogènes."

BUCHAREST, 25 juin.

Notre correspondance particulière de Constantinople fait une peinture effrayante de l'état des affaires en Albanie. Le refus fait par la milice turque de marcher contre les rebelles a placé la Porte dans la situation la plus critique. Cet important corps militaire a non-seulement refusé de s'opposer aux projets de la rébellion, mais plusieurs soldats ont quitté leurs étendards pour s'enrôler sous ceux de la révolte. D'un autre côté, les insurgés perfectionnent chaque jour leur organisation et leur discipline militaire. Ils sont instruits à l'européenne par des officiers étrangers, et leur plan paraît être de rester sur la défensive jusqu'à ce qu'ils soient complètement organisés.

Le sultan met beaucoup d'activité à porter son armée sur un pied respectable. Sa Hautesse comprend toute l'importance de la nouvelle insurrection, et emploie tous les moyens d'empêcher qu'elle n'ait une issue semblable à celle de l'insurrection grecque. L'ennemi le plus redoutable que le sultan ait à combattre est un trésor vide, ce qui l'empêche de compléter promptement les armemens nécessaires dans une conjoncture aussi grave. S'il réussit à faire un emprunt, ce sera pour payer la dette qu'il a contractée envers la Russie. On dit que le sultan a consulté le mufti, pour savoir si dans l'extrême pénurie d'argent où il se trouvait, il serait excusable de disposer d'une partie des pierreries qui sont gardées comme dépôt dans le trésor particulier du sérail. Déjà beaucoup de Grecs et de Juifs sont arrivés à Constantinople, dans l'espoir de se rendre acquéreurs de ces précieuses raretés.—*Correspondant de Nuremberg.*

COLOMBIE.

Le *Mercurio*, de New-York, contient les détails ci-après extraits d'une lettre adressée de la Colombie aux rédacteurs, en date du 7 août.

"Vénézuela fait des progrès dans son organisation, et le patriotisme du Congrès donne l'espoir qu'il va procéder à l'établissement du système fédéral, le seul qui puisse faire le bonheur du pays et auquel la nature l'ait destiné. Le Congrès a sanctionné l'union fédérale avec le centre et le sud; il a décrété que toutes les religions seront tolérées, et a aboli les cours ecclesiastiques et militaires. Il lui reste à faire disparaître un ancien privilège, d'après lequel les hommes de ces deux classes ne sont point amenables devant les lois de l'état. Le renversement de cette prérogative, et l'adoption à sa place du système simple de l'égalité, seront pour l'Amérique du Sud l'achèvement le plus important qui aura été fait vers les principes républicains. Toutefois, la tolérance religieuse est une mesure de la plus haute importance et dont le bienfait sera senti au plus tôt. En effet des émigrés, acquisition précieuse par leur industrie, viendront se fixer dans le pays et cultiver nos terres maintenant que le grand obstacle au système d'amélioration a été détruit.

"Ces mesures ont été adoptées *sans le concours de Bolivar.*

"Le capitaine Clarke, arrivé le 4 de ce mois en 18 jours de Porto-Cabello, rapporte qu'un ordre du général Paez interdit aux négocians établis dans les ports de Vénézuéla, la faculté de faire le commerce avec les citoyens des nations qui ne se sont pas liées par des traités avec la Colombie. Conséquemment, le commerce n'est permis qu'avec les républicains de l'Amérique, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas et le Brésil."

—Une tentative d'assassinat sur le général Bolivar a été faite le 29 juillet. Les chefs du complot ont été saisis et sont maintenant en prison.

Les journaux continuent leurs doléances sur la mort du général Sucre; ce général est généralement regretté, car ce qu'il a fait a occasionné de profonds regrets. Un ordre du ministre de la guerre enjoint aux généraux, chefs de corps et officiers de tout grade dans l'armée de porter le crêpe au bras pendant huit jours, en témoignage de respect pour sa mémoire.

Le général Flores a fait publier une proclamation, datée de Quito le 31 mai, par laquelle il annonce la séparation des provinces du Sud du reste de la Colombie, et leur formation en gouvernement indépendant; il est tout simple qu'il en soit le chef. L'histoire, dit-il, transmettra cette vérité aux siècles les plus reculés, "que le peuple du Sud de la Colombie n'a cédé qu'à la force des circonstances, et qu'il a été le premier à élever un monument à la gloire de Bolivar, le père et le fondateur de trois nations." Guayaquil, Cuença, San-Francisco de Quito, et plusieurs autres pays se sont prononcés par des actes en faveur de la séparation. Les départemens dont on se propose de former le nouveau gouvernement sont, l'*Ecuador*, *Guayaquil* et *Assuay*.

Le gouvernement de Bogota a adressé, le 22 juin, des représentations au général Flores, dans l'espoir de le détourner, lui et le peuple du Sud, d'un projet aussi ruineux aux intérêts de la Colombie.

M. Boussingault, commandant en chef le corps du génie colombien, et M. Goudot, naturaliste, ont gravi les Andes de Quindio jusqu'à la région des neiges, et il résulte de leurs observations que le pic de Tolima est un volcan en pleine activité.

CARTHAGÈNE, 22 juillet.

Tout est confusion dans la Colombie. Tout s'annonce d'une manière lugubre et de mauvais augure. Les lauriers, fruits de nos victoires, se décolorent graduellement, et le nom de la Colombie ne sera bientôt plus qu'un titre de honte et de malheur. Dans quelle partie de son vaste territoire voit-on la vertu triompher du crime? Hélas! elle abandonne ses plus chers intérêts pour se transformer en un enfer d'abominations. Les monumens de sa grandeur et de sa gloire disparaissent. Elle se couvre d'habits de deuil, et gémit en secret, en pensant à sa destinée. Dans aucun temps l'esprit de faction ne s'est développé avec autant d'activité que dans les circonstances actuelles.

MÉLANGES.

La Compagnie des Grenadiers s'est rendue dimanche dernier sur le canal Marigny où elle a exécuté diverses évolutions. Les scènes militaires ont été suivies d'un déjeûner, qui a été partagé par un grand nombre de citoyens. Chaque assistant encore en proie à l'ivresse qu'a ressentie notre population à la nouvelle de la glorieuse révolution de France, portait sur son cœur la COCARDE DE 1789; la joie la plus sincère présida à ce festin champêtre, et l'un des convives a chanté en l'honneur du Drapeau Tricolore, les couplets suivants:

LE DRAPEAU TRICOLORE.

AIR:—*Honneur aux enfans de la France.*

Quel doux concert a frappé mon oreille!
J'écoute encor... mon cœur a palpité;
Après quinze ans le géant se réveille,
L'écho des mers murmure LIBERTÉ! (Bis
Du sein des flots quel astre vient d'éclore?
Quel Etendard déployé dans les airs
Noble France, a brisé tes fers!....
C'est le vieux Drapeau Tricolore.—(Bis

De l'univers qui fut vingt ans l'idole?
Qui, de FLEURUS ombragea les lauriers?
Aux bords du NIL, sous le canon d'ARCOLE,
Qui vous guidait, intrépides guerriers! (Bis
Dans ses revers dont la France s'honore,
Quel compagnon fut baigné de vos pleurs...?
Qui, de joie enivre vos cœurs?
C'est le vieux Drapeau Tricolore. (Bis

Qui, des tyrans fut toujours l'épouvante?
Qui fait encor trembler les oppresseurs!
Qui salue la LIBERTÉ naissante!
Dans son sommeil qui voila ses couleurs? (Bis
Qui reparaît plus radieux encore,
Pour saluer son glorieux réveil....?
D'AUSTERLITZ qui vit le soleil....?
C'est le vieux Drapeau Tricolore. (Bis

Que BÉRANGER joyeusement soupire
Un gai refrain au vin, à la beauté,
Lisette est là, c'est Bacchus qui l'inspire,
Il est tout plein du Dieu qu'il a chanté. (Bis
Mais des beaux jours s'il retrace l'aurore,
Qui, de sa lyre ennoblissant les sons
Fait des hymnes de ses chansons...?
C'est le vieux Drapeau Tricolore. (Bis

Aux nations présente avec la foudre
L'arbre de Paix teint d'un sang généreux;
Des vieux lauriers pour féconder la poudre,
France, ton sol est jeune et vigoureux. (Bis
Tes fiers enfans triompheront encore
De trente rois trente fois conjurés,
Unis en bataillons serrés
Sous le vieux Drapeau Tricolore. (Bis

LE CRI DE LA FRANCE.

AIR:—*Du Premier Pas.*

Plus de Bourbons, c'est le cri de la France!
Leur joug honteux a fatigué nos fronts;
Vils oppresseurs dont l'aspect nous offense,
Disparaissez, la *Liberté* s'avance!
Plus de Bourbons!............(Bis.)

Plus de Bourbons, la liste de leurs crimes,
De Clio même épuisa les crayons;
Entendez-vous la voix de vos victimes,
Faire redire aux échos des abymes
Plus de Bourbons!............(Bis.)

Plus de bourbons, le Drapeau Tricolore
Doux arc-en-ciel apparaît sur nos monts;
Ces mots sacrés que tout Français adore,
Patrie! Honneur! l'accompagnent encore,
Plus de Bourbons!............(Bis.)

Plus de Bourbons! les héros de la Loire
Vont rassembler leurs nombreux bataillons;
Ces vieux guerriers qu'oubliait la victoire,
Sous nos drapeaux ramèneront la gloire.
Plus de Bourbons!............(Bis.)

Plus de Bourbons! les hordes étrangères,
En flots impurs inondent nos sillons;
Deux fois de trop nos tyrans sanguinaires
Ont imploré l'ombre de leurs bannières
Plus de Bourbons!............(Bis.)

Plus de Bourbons! oh France, oh ma patrie!
Reprends ton rang parmi les nations;
Tu dois régner, mais pour être obéie
Délivre toi d'une famille impie;
Plus de Bourbons!............(Bis.)

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉE HIER.

Goël Tita, Jovar, Havane, Capitaine.

ARRIVÉ AU BASSIN.

Goël Emily, Featherson, de Covington, avec 19,405 pieds bois à Lefebvre & Durel—3 passag.

EXPÉDIÉES AVANT-HIER.

Goël Magicana, Garrido, Rio Grande, Kohn & Bordier.

Goël Général Geddes, Hague, St. Yago de Cube. Zacharie & Co.

Goël Mary, Clark, New-York, B Booth & Co.

ARRIVÉS AVANT-HIER.

Bateau de remorque Shark, Morrison, des passes, ayant mis en mer le brick Zephyr, et amené dans le port le brick Blutcher. Il n'y avait rien de nouveau en dehors ni en rivière. Le brick William était toujours échoué.

Brick Blutcher, Smallwood, de Liverpool, à Gordon, Forstall & co., avec un chargement assorti. (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

MEMORANDA.

Navire London, Brown, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontrée le 4 août, lat. 50, 40, long. 21, ayant 25 jours de mer.

A la hauteur de Cartyre, le 6 août, le Phœnix, parti d'ici pour Clyde.

Brick Sarah-Herrick, parti d'ici, est arrivé à New-York en 22 jours.

Brick Emeline, Fox, dito, le 8 septembre.

New-York, 8 septembre.—Mercredi dernier, une goëlette est venue se jeter sur la côte près de New-Inlet; ses deux mâts sont cassés, il n'y avait personne à bord. Elle porte une voiture et du foin.

LISTE GÉNÉRALE

DES BATIMENS PARTIS OU EN CHARGE POUR CE PORT.

Lieux de Départ.	Noms des Batimens, Capitaines, et époques de départ.
E.-UNIS.	
New-York	Kentucky, Jackson, parti 2 sep.
New-York	Mount-Wallaston, Whitney.
New-York	Ohio, Gurvin, expédié 9 sept.
New-York	Cygnet, Fogg.
New-York	Margaret, ...,
New-York	Jubilee, Chadwick, 20 sept.
New-York	Louisiana, Stoddard, 1er. sept.
New-York	Woodbury, Whelden, incertain.
Boston	Margaret, 1er. sept.
Boston	Navarino, Weeks, 20 sept.
Baltimore	Dumfris, Harvey, 20 sept.
Baltimore	Hope, Loring, 11 sept.
Philadelphie	Chester, ..., incertain.
Philadelphie	Commodore Barry, 11 sept.
Philadelphie	Ella, Cole, expédié 9 sept.
Philadelphie	Wm. Henry, Johnson, sous peu
Norfolk	United-States, Bell, 1er. oct.
Norfolk	James Monroe, Bush, 10 oct.
Norfolk	Lafayette, Bisuel, 10 octobre
Norfolk	Bourne, Banks, 1er. au 10 oct.
Norfolk	Ajax, Bentall, 10 au 20 oct.
FRANCE.	
Hâvre	Helvetia, ..., 20 août.
Hâvre	[illegible], Welsh, 1er. au 10 sep.
Bordeaux	Vineyard, ..., 10 août.
Bordeaux	James & Isabella, ..., 25 août
Bordeaux	Henry-Astor, Destebecho, 20do.
Nantes	Aspasia, Miner, 8 août.
ANGLETERRE.	
Liverpool	Motion, Statare, dés. à St. Michel
Glasgow	Java, Jellerson, parti 26 juillet
NORD D'EUR.	
Hambourg	Wyoming, Coulen, 1er. août.
ITALIE.	
Gênes	Venus, Depassmo, 2 juillet.
ESPAGNE.	
Cadix	Lewis, Pike, 1ère. jours d'août

TRAPPES SUR BOSTON, à vendre par STETSON & AVERY. [21 Sept.

Chasseurs Attention!!!

LES membres de la Nouvelle compagnie de CHASSEURS, sont informés qu'une assemblée aura lieu ce soir 30 septembre à cinq heures et demie, au Principal, pour nommer ses sous-officiers, et prendre des mesures pour l'organisation de la compagnie; ils sont requis de n'y pas manquer. Par ordre du capitaine.

30 sept—1

BATAILLON D'ARTILLERIE.

D'APRES les ordres du Major commandant, le Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche prochain, 3 octobre, à 5 héures et demie du matin. Equipement complet, veste de drap, pantalon blanc.

Par ordre, U. DUREL.
28 sept. *Adj. Major.*

LES membres de la Légion de la Louisiane, et tous les citoyens de la Nlle. Orléans sont prévenus qu'une adresse d'envoi du DRAPEAU TRICOLORE aux Parisiens et à la Garde nationale de Paris, est déposée à l'office de MM. Dufour & Desbois, rue de Chartres, No. 134.

Les personnes jalouses de prendre part à cet hommage rendu à l'héroïsme des Parisiens, sont invitées à venir signer cette adresse dans la journée d'aujourd'hui

30 sept.—1f.

POUR LES MARCHÉS MEXICAINS.

RECU par le brick Blucher, de Liverpool, 200 quarts de paniers faïence, conditionnés de manière à pouvoir être transportés dans l'intérieur, contenant des grands plats à bords bleus à l'épreuve du feu, cruches blanches, bôles différentes couleurs, théïères à anse peintes, jattes blanches, assiètes et plats à bords bleus, et une grande quantité de soupières, tasses à chocolat à anse avec leurs soucoupes, pots de chambre, jattes, cruches et petits pots à confiture, de couleur bleue.

A vendre, rue de la Levée, No. 39.
30 sept. THOMPSON & GRANT.

ANUNCIAMOS à los miembros de la Legion de la Luisiana, y á todos los ciudadanos que un sobrescrito para mandar la BANDERA TRICOLOR á los Parisianos y á la Guardia Nacional de Paris se halla en la oficina de los Srs. Dufour y Desbois, calle Chartres No. 134.

Los que desean tomar parte en este homenage dirigido al heroismo de los Parisianos rogamos que vengan á firmar este sobrescrito en el curso del dia. 30 de set.

AVIS.—un individu venant d'arriver de la Havane, très entendu dans la culture de la canne, dans la distillation et généralement tout ce qui a rapport à une sucrerie, désire s'employer. S'adresser à la fabrique de cigarres de Thomas Ruiz, en face de la halle aux légumes.

30 sept.—3f.

GRANDE L∴ DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

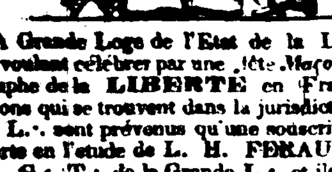

LA Grande Loge de l'Etat de la Louisiane voulant célébrer par une fête Maçonnique le triomphe de la LIBERTÉ en France, les Maçons qui se trouvent dans la jurisdiction de la G∴ L∴ sont prévenus qu'une souscription est ouverte en l'étude de L. H. FERAUD, Not. Pub., G∴ T∴ de la Grande L∴ et ils sont invités à venir y apposer leurs noms, d'ici au SIX octobre, jour auquel la souscription sera fermée, la fête devant avoir lieu dans le local de la R∴ L∴ l'*Etoile Polaire*, le dimanche 10 octobre prochain.

A. W. PICHOT.
28 sept—3 Grand-secrétaire *pro tem.*

ÉCOLE DE DANSE, RUE SAINT LOUIS, No. 121.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public, que son *Ecole de Danse* sera ouverte lundi prochain, 4 octobre. Les classes auront lieu le matin et le soir. Il donnera aussi des leçons particulières au domicile des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Une classe pour la Valse sera ouverte dans son Ecole tous les jours, de 4 à 6 heures du soir.

28 sept.—3

AVIS.—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'effet souscrit par lui le 26 janvier 1829, pour la somme de $8000, comme caution de Toussaint Mossy fils, nommé encanteur pour la ville de la Nlle. Orléans;

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles ledit effet et les hypothèques qui en résultent, ne seraient pas levés et annulés.

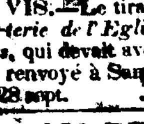

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 27 septembre 1830, cinquante troisième année de l'independance des Etats-Unis.

JACQUES DUPRÉ.

Par le Gouverneur,
Geo. A. WAGGAMAN.
Secrétaire d'Etat. 28 sept.

AVIS.—Le tirage de la 17e. classe de la *Loterie de l'Eglise Catholique des Natchitoches*, qui devait avoir lieu Samedi 25 Septembre, est renvoyé à Samedi prochain, 25 Octobre.

28 sept. J. B. FAGET, Directeur.

$50 DE RÉCOMPENSE.

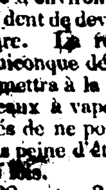

PARTIS marrons de chez le soussigné le 12 courant, le nègre nommé JACOB, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, ayant un peu de barbe, et un doigt d'une des mains ployé en dedans: et la négresse nommée SOPHIE ou LAIZA, sa femme, âgée d'environ 32 ans, très belle négresse, ayant une dent de devant de moins à la machoire supérieure. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque découvrira ceux qui les recèlent, et les mettra à la geole. Les capitaines de navires bateaux à vapeur et autres embarcations, sont priés de ne point donner asile auxdits esclaves, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

28 sept.—3 P. D. HENRY.

THÉODORE NICOLET & CO.

ONT transporté leur comptoir à la rue Royale, No. 165, près de la Banque de l'Etat de la Louisiane, où ils offrent à vendre:

8 Balles flannelle superfine,
20 Caisses toile de coton blanc à chemises,
4 do. ruban satin,
100 Barils clous assortis,
15 Caisses "vraie" absynthe suisse,
50 Paniers de Champagne 1ère qualité,
25 Caisses de Romancé, Chambertin, Nuits,
18 Baignoires en marbre,
240 Paquets de barres de fer à tringles,
8 Pipes vraie genièvre de Hollande.

DE PLUS:

Un très bel assortiment de Montres, Pendules et Bijouterie en or et en argent, et des outils d'horloger. 25 sept.

VENTES A L'ENCAN.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.
PAROISSE ST. CHARLES.—COUR DE PRÉ[illegible]

LE mercredi 20 octobre prochain, à 9 heures précises du matin, il sera vendu publiquement à l'enchère par l'encanteur soussigné et ce, sur l'habitation ci-après décrite, les objets mentionnés à la présente affiche, appartenant à la communauté qui a existé jusqu'à ce jour, entre Mr. André Latour et ses cinq enfans, tous issus de son mariage avec feu Dame Pouponne d'Arensbourg.—*Savoir:*—

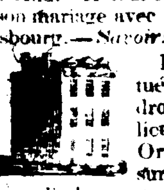

1o. Une HABITATION située en cette paroisse sur la rive droite du fleuve, à environ onze lieues au-dessus de la Nouvelle Orléans, laquelle propriété mesurant environ sept arpens de face audit fleuve sur quarante arpens de profondeur, est bornée dans sa partie supérieure par l'habitation de Messrs. Godefroy & Zenon Boudousquié, et dans sa partie inférieure par une terre appartenant à Mr. James: cette habitation dont les lignes sont parallèles possède trois maisons de maître qui s'y trouvent bâties, un moulin à planches à une scie, et plusieurs autres bâtisses en bon état et par conséquent de quelque valeur.

NOTA.—L'acquéreur pourra exiger la démolition immédiate des différentes maisons et magasins que Mr. André Latour avait permis à plusieurs individus de construire sur la susdite habitation, leur bail étant expiré.

2o. QUATORZE ESCLAVES, la plupart créoles et bons sujets, de différents âges et des deux sexes.

3o. HUIT CHEVAUX, douze Vaches, quatre paires de Bœufs, cinq Genisses, quantité de Bois de charpente, seize Cyprès, des Poteaux, des Pieux, &c. &c.

4o. Les MEUBLES de la maison, Argenterie, &c. &c.

CONDITIONS:—

Les objets de nature mobilière autres que l'habitation et les esclaves, seront payables en tout Avril 1831.

L'Habitation et les Esclaves seront payables, un tiers en Avril 1832, un tiers en Avril 1833 et un tiers en Avril 1834, sur billets endossés à la satisfaction du Juge de cette paroisse, payables à son greffe, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, d'hypothèque, &c. seront aux frais des acquéreurs.

Paroisse St. Charles, le 17 Septembre 1830.
J. M. MOREL GUIRAMAND.
21 sept.—6, 1ps *Juge.*

VENTES PAR LE MARSHAL.

Ralph Jacobs vs. A. M. Wood.

EN vertu d'un ordre de *fieri facias*, a moi adressé par l'hon. J Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le Mardi 2 Novembre prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un certain lot ou portion de terre, situé au fabourg de l'Annonciation, mesurant 5 pieds de profondeur, après quoi le dit lot de terre à 50 pieds de largeur sur 40 de profondeur (selon le plan qui sera exhibé au moment de la vente) saisi dans l'affaire ci-dessus.

30 Septembre L. DAUNOY, Marshal.

Ramon Mansania contre Maly, h. d. c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias*, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour Cité, j'exposerai en vente, le lundi 11 octobre prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles, tels que tables, chaises, miroirs, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY,
30 Sept. *Marshal.*

P. Benet contre Patrick Rousto. Thomas Brown contre le même. McFadden contre le même. Jos. Coin contre le même. Autres contre le même.

EN vertu de plusieurs ordres de saisie, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le samedi 9 octobre prochain, à midi, à la bourse d'Hewlett, un billet tiré par J. B. Maussicur, (habitant), de la valeur de huit-cent trente piastres, payable en janvier prochain, à l'ordre de P. Rousto, endossé par lui, et abandonné pour satisfaire à plusieurs jugemens dans l'affaire ci-dessus. Le dit billet sera vendu avec une réserve de deux cents piastres en faveur de F. McMannus, lesquelles ne sont point comprises dans la vente. L. DAUNOY,
28 sept. *Marshal.*

C. Nagel contre Chinot.

EN vertu d'un ordre de *fieri facias*, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le 9 d'octobre prochain, au café de la Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis, à midi, une VOITURE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY.
28 sept *Marshal.*

La Brouche Dussin contre Jacques Debbour—Lafferandrie contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi le 30 courant à midi, à la Bourse, une Charrette à eau et un Mulet, saisis dans les affaires ci-dessus. L. DAUNOY, marshal. 21 sept

Le Maire, les Aldermen &c. contre Duplan.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Jeudi le 30 courant, à 4 heures, à l'encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas, une quantité de Comestibles et divers autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 sept. L. DAUNOY, marshal.

Caffee & Clark vs. I. J. G. Gowell.—A Rousseau vs. le même.

EN vertu d'un *writ* de *fieri facias*, à moi adressé par l'Hon. Gal. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 4 d'octobre prochain, à midi, au café de la Bourse: 1 Cheval sellé bridé, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY.
23 sept. Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la Nlle. Orléans, contre Thos. R. Willard.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mercredi 20 d'Octobre prochain, à la Bourse, à midi, deux lots de Terre situés sur les Communes, entre la ville et le faubourg Ste. Marie: le lot No. 7, à l'encoignure des rues Jackson et Villeré, mesure 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 de profondeur sur la rue Villeré; le lot No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Villeré sur 120 de profondeur. Ces deux lots se trouvent dans l'ilet No. 14, d'après le plan dressé par J. Pilié, sous la date du 6 [illegible] Saisis pour satisfaire aux [illegible] propriétés, en faveur [illegible]

COUR DE PAROISSE [illegible] la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, le 20 Septembre 1830.—*François Vigné contre ses créanciers.*—[No. 132]—La cession des biens du pétitionnaire étant acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. H. Pedesclaux, notaire public, le Lundi 4 Octobre prochain, aux fins mentionnées dans la pétition; et en attendant toutes poursuites contre la personne et les biens du pétitionnaire François Vigné sont suspendues.

Je certifie l'extrait ci-dessus
[L. S.] S. BLOSSMAN,
21 sept—3 Dep. Greffier.

SIROP DE LIMON.

100 Douzaines de Sirop de Limon, à vendre par
25 sept STETSON & AVERY.